

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 29 avril 2011
(convocation du 18 avril 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Avril Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme. LACUEY Conchita	M. DUBOS Gérard à M. BENOIT Jean-Jacques
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier	M. DUCASSOU Dominique à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 10h15
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h	M. EGRON Jean-François à M. LAGOFUN Gérard
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine	Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11h10	M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à partir de 10h30	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles	M. REIFFERS Josy à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine	M. SENE Malick à M. COUTURIER Jean-Louis
M. DANJON Frédéric à M. ROSSIGNOL Clément	M. SIBE Maxime à M. SOLARI Joël
Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 11h35	

LA SEANCE EST OUVERTE

PESSAC - Tramway phase 3 ligne B - Acquisition de l'immeuble bâti sis 75 avenue Bougnard cadastré EV 72 et appartenant à Monsieur BALAU Guillaume - Décisions - Autorisation

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le projet Tramway phase 3, ligne B, déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 24 décembre 2010, conduit l'Etablissement communautaire à acquérir l'immeuble bâti sis 75 avenue Bougnard, cadastré EV 72 pour une contenance de 442 m² appartenant à Monsieur Guillaume BALAU, et dans lequel il a établi sa résidence principale.

En effet, aux termes des négociations entreprises, celui-ci a requis auprès de l'Administration communautaire, en application de l'article L 13-10 du Code de l'expropriation, l'acquisition totale de son bien qui ne disposerait plus des conditions d'habitabilité satisfaisantes du fait d'une emprise partielle nécessaire à la réalisation de la plateforme.

Par ailleurs le calendrier de réalisation des travaux impose une libération immédiate de l'emprise.

C'est ainsi qu'un accord amiable pourrait être conclu à la condition essentielle pour la Communauté Urbaine de disposer de l'emprise à la date prévue nécessitant pour le propriétaire d'accorder une prise de possession par anticipation à la signature de l'acte et au règlement financier, tout en subissant les conséquences pénibles du maintien de son occupation dans son logement jusqu'au complet règlement financier.

Au résultat des négociations, un tel accord pourrait intervenir au prix total de 288 700 euros, toutes indemnités comprises, sachant que l'estimation de France Domaine reste fixée au prix total de 229 800 euros.

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son Article L 5211-10 ;

VU l'article L 1311-9 du Code général des collectivités territoriales précisant que les projets d'opérations immobilières mentionnés à l'article L 1311-10 doivent être précédés, avant toute entente amiable, d'une demande d'avis de l'autorité compétente de l'Etat lorsqu'ils

sont poursuivis par les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2010 déclarant d'utilité publique le projet ci-dessus désigné ;

VU l'estimation de France Domaine n°2010-318V3319 en date du 25 novembre 2010 ;

VU l'article L 13-10 du Code de l'expropriation relatif à la réquisition d'emprise totale ;

VU la requête en acquisition totale présentée par le propriétaire par courrier du 12 septembre 2010.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Qu'il est nécessaire pour les raisons indiquées ci-dessus, d'acquérir ledit bien dans les meilleurs délais.

DECIDE

Article 1 : L'immeuble bâti sis 75 avenue Bognard à PESSAC cadastré EV n°72 pour une contenance de 442 m² et appartenant à Monsieur Guillaume BALAU est acquis sur la base d'une indemnité globale de 288 700 euros.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte et tous autres documents se rapportant à cette acquisition.

Article 3 : La dépense et les frais résultant de cette acquisition seront imputés sur les crédits ouverts à cet effet au budget annexe Transport : au Chapitre 21, Compte 21150002, CRB KD 00, Programme TW 30.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 avril 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 MAI 2011

PUBLIÉ LE : 13 MAI 2011

M. JEAN TOUZEAU